

Réponse à l'interpellation déposée par Monsieur Laurent Miéville pour le groupe vert'libéral: « Pour un réel soutien à la production d'électricité solaire nyonnaise »

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Dans le but de fournir une réponse aux questions posées par Monsieur le Conseiller communal Laurent Miéville dans son document du 8 mars 2016, la Municipalité fournit les éléments ci-après.

1. L'encouragement de la pose de panneaux solaires photovoltaïque est d'ores et déjà une priorité de la Ville.
 - Au vu de la quantité de demande de RPC, depuis janvier 2014 les petites installations jusqu'à 30 kWc peuvent bénéficier d'une prime unique versée par la Commune de Nyon et cumulable avec celle de la Confédération pour ce même genre d'installation.
 - Pour les plus grandes installations, les gestionnaires de réseaux, soit pour Nyon les Services Industriels, ont l'obligation de reprendre l'énergie refoulée jusqu'à l'obtention de la RPC fédérale.
 - Pour l'instant et jusqu'à nouvel avis, les Services Industriels offrent en plus le coût du compteur, les coûts liés à l'envoi des données à Swissgrid ainsi que la certification des installations (< 30kWc).
2. Prix de rachat bas de l'électricité refoulée
 - Depuis le 1^{er} janvier 2016, les Services Industriels ne s'approvisionnent plus au travers des SIG mais directement sur le marché. A noter que le prix de l'électricité à Genève est largement supérieur à celui pratiqué à Nyon.
 - Cette stratégie d'acquisition d'énergie s'est déjà révélée payante, puisque la diminution du prix de vente de l'énergie facturée au consommateur en 2016 est de l'ordre de 30% en moyenne.
 - Afin de consolider l'engagement de la Ville de Nyon en faveur du soutien aux énergies renouvelables, un tarif de rachat des garanties d'origine de 3 ct/kWh pour l'année 2016 a été approuvé par la Municipalité en janvier ; nous avons en effet omis de corriger ce prix sur notre site internet. En comparaison, ce dernier était de 0.18 cts/kWh en 2015 (2% du tarif « Un »).
 - Le tarif de reprise de l'énergie photovoltaïque est indexé au tarif Particulier (Un). Ce tarif est en adéquation avec les recommandations de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN).

3. Compte tenu de ce qui précède, la Municipalité constate que la situation est favorable pour les Nyonnais en comparaison des autres villes de Suisse Romande.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 11 avril 2016.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

Daniel Rossellat



Le Secrétaire :

P.-François Umiglja